



Ville de Sartrouville

Rapport d'orientations budgétaires 2026

(Article L. 2312-1 du CGCT)

- **Contexte particulier du PLF 2026**
- **Situation financière de Sartrouville**
- **Les orientations du budget 2026 Ville**
- **Les orientations du budget 2026 Assainissement**

Introduction et Cadre Réglementaire

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2026 s'inscrit dans le cadre de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce rapport vise à informer des grandes lignes de la politique budgétaire et financière de la collectivité et sert de base au débat sur les orientations budgétaires et à la préparation du budget primitif de l'année à venir.

Le rapport s'appuie comme chaque année sur le contexte économique, national et international, les réformes en cours mais aussi les objectifs stratégiques définis par la collectivité. **Les priorités pour les années à venir demeurent, plus que jamais, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la recherche d'un équilibre budgétaire durable permettant l'absorption d'un endettement futur raisonné.** Ce rapport s'inscrit dans un environnement financier fortement impacté par un Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 actuellement en cours d'examen dans un contexte politique et financier de plus en plus tendu. Tout comme la première version de 2025, ce PLF 2026 conduirait encore les collectivités vers un effort financier conséquent et disproportionné dans le cadre de la participation au redressement des comptes publics.

I. Rappel du contexte national et des principales dispositions du PLF 2026 concernant les collectivités territoriales.

● Contexte économique global

Après le dérapage du budget 2024 sans précédent, un budget 2025 en demie teinte arraché in extremis dans un contexte d'instabilité politique, **le Projet de loi de finances 2026 s'inscrit dans une « trajectoire nécessaire de redressement des comptes publics », avec un objectif de réduction du déficit à 4,7 % du PIB et un retour sous les 3% en 2029.**

La croissance française s'établirait à +1,0 % en 2026 : l'économie mondiale, peu porteuse, continuerait de ralentir en 2026 reflétant la dégradation des perspectives de croissance dans les pays les plus exposés aux mesures commerciales américaines, aussi l'activité serait majoritairement portée par la demande interne.

L'inflation augmenterait légèrement et s'élèverait à +1,3 % en moyenne annuelle 2026. Après les fortes baisses des prix de l'électricité et du pétrole intervenues en 2025 qui ont entraîné une baisse notable de l'inflation, on constate un niveau de prix de l'énergie qui se régule justifiant les prévisions d'anticipation de légère hausse.

Au final, Bercy table sur un effort sur les recettes (via des mesures fiscales ciblées) et sur les dépenses des 3 sous-secteurs (Etat central, sphère sociale et Collectivités locales) : la question de l'équilibre de cet effort demeure un sujet sensible comme l'année dernière, le caractère disproportionné de l'effort demandé aux collectivités par rapport à l'origine du déficit étant réaffirmé régulièrement par les représentants locaux.

• L'endettement public

La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

	(en milliards d'euros)				
	2024T2	2024T3	2024T4	2025T1	2025T2
Ensemble des adm. publiques	2 982,8	3 046,8	3 063,6	3 116,1	3 171,5
dont :					
État	2 504,6	2 568,2	2 575,4	2 618,5	2 672,7
Organismes divers d'adm. centrale	35,1	35,0	35,4	35,5	34,1
Administrations publiques locales	235,4	236,6	248,5	248,9	248,6
Administrations de sécurité sociale	207,8	207,0	204,3	213,1	216,1

Source : Comptes nationaux base 2020 – Insee, DGFiP, Banque de France

Nous rappelons lors du ROB 2025 que les administrations publiques locales – qui ne sont autorisées à emprunter fort logiquement que pour financer de l'investissement – sont responsables d'une faible partie de la dette publique, à peine 8%. En comparaison, l'Etat central pèse pour 84,3% et surtout sa dette a progressé sur un an de 167,1 Mds contre 13,2 Mds pour les collectivités locales. Il est précisé que l'Etat central peut emprunter pour financer son fonctionnement.

• Environnement économique national et répercussions sur les collectivités locales : Un nouvel effort de redressement budgétaire national ayant des implications fortes pour Sartrouville

Pour atteindre cet objectif de réduction du déficit public à 4,7%, des hausses de recettes fiscales estimées à 14 milliards s'ajoutent à l'effort global d'économies sur les dépenses, prévu par le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 qui s'élève à 17 milliards d'euros. Cet effort est réparti comme suit :

- Environ 7,7 milliards d'euros seraient supportés par l'État (soit 45% de l'effort) ;
- Environ 4,6 milliards d'euros proviendraient des administrations de sécurité sociale (soit 27% de l'effort) ;
- Environ 4,7 milliards d'euros seraient à la charge des collectivités territoriales (soit 27% de l'effort) avec pour mécanismes principaux : Doublement du dispositif dit « Dilico », Gel de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), Réduction ou stabilisation des variables d'ajustement budgétaires entre l'État et les collectivités locales.

Voici les points clés concernant les collectivités territoriales :

- **DILICO...2** : Un maintien du dispositif ayant pour objectif de faire participer les collectivités à l'effort de redressement des finances publiques par la création d'un mécanisme de mise en

réserve est encore prévu à l'image de celui de 2025 avec reversement futur. Ce DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) n°2 repose, comme l'année dernière, sur un indice synthétique calculé sur le niveau du potentiel financier (à 75%) et le revenu moyen par habitant (à 25%). Si l'indice synthétique est supérieur à 100% de l'indice moyen national, alors la commune sera contributrice.

Ce qui change par rapport au DILICO 1 :

- Le montant du prélèvement qui passe de 1Mds (250M€ pour la part communale) à **2Mds (720M€)** pour les communes ; on notera l'évolution du poids pour les communes...
- La barrière déclenchant la contribution est abaissée de 110% en 2025 à 100% en 2026, élargissant le nombre de communes ponctionnées ;
- La restitution serait étalée sur cinq ans (au lieu de trois années dans le PLF pour 2025) ;
En outre, une fraction de 20% (et non 10%) abonderait les dispositifs de solidarité financière entre collectivités. Le reversement des 80% restants "dépendront, pour chaque catégorie de contributeur, de l'évolution agrégée de leurs dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement sur le dernier exercice" avec un mécanisme d'incitation à la maîtrise des dépenses publiques locales...

Les estimations de l'indice de Sartrouville affichant, selon les hypothèses, un résultat proche ou supérieur aux 100%, la ville pourrait être concernée par ce prélèvement.

- **Réduction du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) :** Le FCTVA portant sur quelques lignes de fonctionnement est totalement supprimé. **Sartrouville est concernée.**
- **Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :**
Après trois années de hausse (+320 millions en 2023, +320 millions en 2024 et +150 millions en 2025), la DGF doit être stable en 2026, à périmètre constant. Constituée d'une part forfaitaire et d'une part de péréquation, la stabilité affichée comme un effort par l'Etat n'est qu'illusion pour bon nombre de communes. **Sartrouville devrait être concernée par la baisse de la part forfaitaire.**
 - **Péréquation :** Les dotations de solidarité seront reconduites avec une légère augmentation : +150 millions d'euros pour la DSR, + 140 millions pour la DSU. La Ville est concernée par cette hausse potentielle de DSU mais compensera-t-elle la baisse attendue de la part forfaitaire ... ?

- **Autres éléments :**

- La baisse des crédits du fonds vert de 500 M€ (650 M€ au lieu de 1,15 M€ en 2025)
- Le maintien de la hausse de trois points des cotisations dues par les employeurs territoriaux au régime de retraites des fonctionnaires territoriaux estimée à 1,4 milliard d'euros
- Le Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) fait l'objet d'une réforme de son mode de répartition entre collectivités pour tenir compte de la disparition progressive de la taxe professionnelle et de la montée en puissance des impôts économiques locaux (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et Cotisation Foncière des Entreprises)

- La fusion de plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités, à savoir : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). On devrait parler désormais du "fonds d'investissement pour les territoires" (FIT), qui regrouperait ces trois dotations et qui serait "réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines".

Ces mesures devraient entraîner un ralentissement des investissements locaux et un effet récessif pour certaines collectivités.

● Impact pour Sartrouville

- DILICO n°2. **L'hypothèse retenue pour le BP 2026 est d'inscrire 1,5 M€** en dépenses de fonctionnement.
- Réduction du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). **La perte en fonctionnement est estimée à 160 000€** : la recette est ramenée à 0€ au BP 2026.
- Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et péréquation. Comme en 2025, la commune prévoit une baisse de la part forfaitaire et un coup de pouce sur la DSU.
- Réduction des crédits du Fonds vert. La Ville s'est engagée dans de nombreux projets à portée environnementale qui pourraient être décalés ou étalés sur une plus longue période. Si cela devait toucher des projets lancés en 2025 et qui attendent des notifications, cela entraînerait un manque à gagner sur 2026.
- Baisse du FDPTP. La Ville a subi 2 fortes baisses consécutives (-400k€ en deux ans) : une diminution de ce fonds est de nouveau anticipée.

✓ Les débats législatifs n'étant pas achevés, le projet de BP 2026 est construit sur la situation la plus défavorable connue à cet instant. Beaucoup d'incertitudes demeurent.

II. Situation financière de la Ville de Sartrouville

A ce stade, les données 2025 sont estimées puisque l'exercice n'est pas clos.

● Evolution des équilibres du budget

La ville devrait conserver un bon niveau d'autofinancement en 2025 proche de celui de 2024.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Estimation réalisé 2025	Var moyenne annuelle
RRF hors cession	64 673 888	64 373 625	63 133 890	66 466 156	70 987 268	70 906 753	70 166 587	1,37%
DRF hors intérêts de la dette	55 436 051	55 780 528	55 242 030	56 978 022	59 496 187	60 718 427	60 078 123	1,35%
EPARGNE DE GESTION	9 237 837	8 593 097	7 891 861	9 488 134	11 491 081	10 188 326	10 088 464	
Intérêts dette	544 009	497 095	382 869	372 361	428 818	361 945	341 984	
EPARGNE BRUTE	8 693 828	8 096 002	7 508 991	9 115 773	11 062 264	9 826 381	9 746 479	
Capital dette	3 605 383	2 633 618	2 581 409	2 281 097	1 793 198	1 702 288	1 769 291	
EPARGNE DISPONIBLE (NETTE)	5 088 445	5 462 384	4 927 583	6 834 676	9 269 066	8 124 092	7 977 189	

Les recettes seraient légèrement en baisse par rapport à 2024 et se contracteraient en tendance (+1,37%/an au lieu de +1,76%).

La ville maîtrise parfaitement ses dépenses qui évolueraient en moyenne annuelle de +1,35% entre 2019 et 2025 (projection de résultats), ce qui est bien inférieur aux exigences du PLF 2026 (contre +1,91% sur la période 2018-2024).

- L'évolution des charges de personnel – chap 012 (cf. annexe spécifique données RH)

	CA 2019	CA 2020	Var an	CA 2021	Var an	CA 2022	Var an	CA 2023	Var an	CFU 2024	Var an	Estimation du réalisé 2025	Var an	Var moy 2019-2025
CHARGES DE PERSONNEL 012	31 194 413	31 267 698	0,2%	31 913 747	2,1%	32 630 739	2,2%	33 416 116	2,4%	33 658 713	0,7%	34 129 935	1,4%	1,5%
Pour mémoire BP	32 968 176	33 149 407		33 149 500		33 159 800		34 000 000		35 257 000		35 257 000		

Sur ces dernières années, l'évolution des dépenses de personnel est principalement liée aux revalorisations des rémunérations décidées nationalement telles l'augmentation du SMIC, les revalorisations de grilles indiciaires, l'augmentation de la valeur du point, l'augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024 et les charges patronales inhérentes à la retraite des fonctionnaires (CNRACL). Enfin, la ville de Sartrouville a décidé de valoriser l'ensemble des métiers de la petite enfance y compris le personnel technique, la mesure ayant un coût en année pleine de 257K€ (en partie financée à hauteur de 129K€ par la CAF).

Malgré le poids de ces décisions, la Ville n'a pas subi de dérapage de ce poste budgétaire.

[Les données réglementaires RH arrêtées au dernier exercice clos, à savoir 2024, sont annexées au présent rapport.](#)

- L'évolution des charges à caractère général – chap 011

	CA 2019	CA 2020	Var an	CA 2021	Var an	CA 2022	Var an	CA 2023	Var an	CFU 2024	Var an	2025	Var an	Var moy 2019-2025
CHARGES A CRACTERE GENERAL 011	13 827 410	13 744 935	-0,6%	13 039 623	-5,1%	14 703 135	12,8%	18 256 890	24,2%	18 987 959	4,0%	17 848 682	-6,0%	4,3%

La baisse de l'inflation constatée depuis le début de l'année et en particulier celui de l'énergie a eu un impact positif sur nos achats. 2025 devrait s'établir en baisse par rapport à 2024, sous réserve des derniers engagements de dépenses.

- La fiscalité – chap 73 et 731

	CA 2019	CA 2020	var	CA 2021	var	CA 2022	var	CA 2023	var	CFU 2024	var	2025	var	Var moy 2019-2025
IMPOTS ET TAXES 73/731	37 925 087	37 678 616	-0,6%	39 454 486	4,7%	40 758 294	3,3%	42 886 247	5,2%	44 035 315	2,7%	44 396 896	0,8%	2,7%
Contributions directes	23 213 405	23 581 789	1,6%	24 475 783	3,8%	25 693 518	5,0%	27 591 264	7,4%	29 385 302	6,5%	30 008 983	2,1%	4,4%
Attribution de compensation (+DSC)	9 527 066	9 360 342	-1,8%	9 288 889	-0,8%	9 288 889	0,0%	10 242 369	10,3%	10 226 319	-0,2%	10 221 991	0,0%	1,2%
Droits de mutation	2 809 281	2 649 473	-5,7%	3 552 897	34,1%	3 445 620	-3,0%	2 457 208	-28,7%	2 149 149	-12,5%	2 000 000	-6,9%	-5,5%
FSRIF	1 335 922	1 335 922	0,0%	1 335 922	0,0%	1 335 922	0,0%	1 335 922	0,0%	1 335 922	0,0%	1 335 922	0,0%	0,0%
TCFE	723 758	734 824	1,5%	731 097	-0,5%	791 209	8,2%	1 055 295	33,4%	799 327	-24,3%	700 000	-12,4%	-0,6%
Autres impôts et taxes	315 655	16 266	-94,8%	69 898	329,7%	203 135	190,6%	204 189	0,5%	139 296	-31,8%	130 000	-6,7%	-13,7%

Les ressources de taxe foncière ont bénéficié d'une hausse modérée de l'inflation. La ville a bénéficié pour la 3^{ème} année consécutive du versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire par la Communauté d'agglomération mais cette recette n'est pas garantie chaque année.

Les droits de mutation ne retrouvent pas leur dynamisme de la période 2019-2022 dans un contexte peu porteur.

Il est rappelé, que sur cette période, les variations des contributions directes sont la conséquence des seules variations décidées en loi de Finances, la Ville ayant maintenu ses taux depuis 2018.

- Les dotations et participations – chap 74

	CA 2019	CA 2020	var	CA 2021	var	CA 2022	var	CA 2023	var	CFU 2024	var	2025	var	Var moy 2019-2025
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 74	16 425 705	16 989 230	3,4%	14 139 929	-16,8%	15 288 104	8,1%	17 439 280	14,1%	16 438 069	-5,7%	15 536 267	-5,5%	-0,9%
DGF (Forfaitaire+DSU)	9 672 420	9 586 477	-0,9%	9 612 210	0,3%	9 709 086	1,0%	9 621 617	-0,9%	9 624 708	0,0%	9 700 451	0,8%	0,0%
FDPTP	2 181 028	2 125 778	-2,5%	2 114 869	-0,5%	2 101 266	-0,6%	2 094 810	-0,3%	1 932 361	-7,8%	1 690 816	-12,5%	-4,2%
CAF	2 905 605	3 384 400	16,5%	1 207 864	-64,3%	2 089 634	73,0%	4 405 266	110,8%	2 950 227	-33,0%	2 845 000	-3,6%	-0,4%
Autres dotations et participations	1 666 653	1 892 575	13,6%	1 204 986	-36,3%	1 388 119	15,2%	1 317 587	-5,1%	1 930 773	46,5%	1 300 000	-32,7%	-4,1%

La principale ressource de la Ville après la fiscalité est la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui se compose d'une part forfaitaire et d'une part de péréquation (DSU). Si la péréquation évolue de façon positive, la part forfaitaire est en baisse régulière, en tendance.

Parmi les autres participations, les financements de la CAF demeurent satisfaisants même s'ils sont très variables d'une année sur l'autre, conséquence notamment de versements irréguliers.

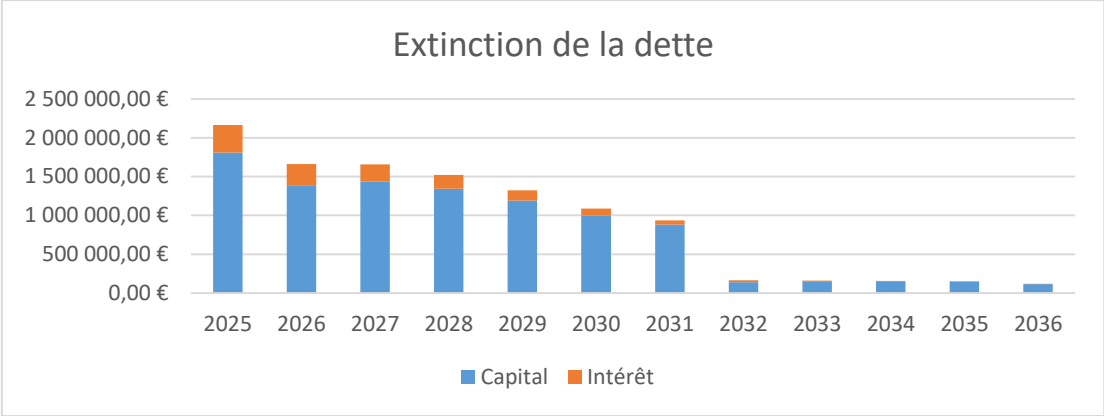
Le FDPTP a, pour sa part, fait l'objet d'une diminution sensible en 2025 après celle de 2024 : c'est plus de 400K€ perdus en 2 ans. Les mesures du PLF 2026 vont accentuer cette diminution.

- La situation de l'endettement

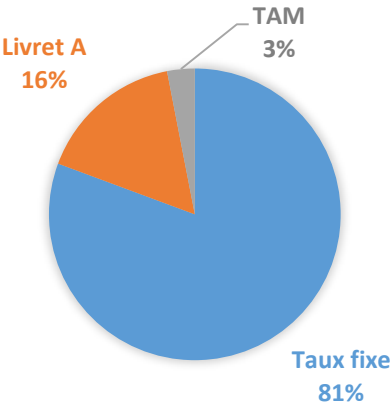
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	2025
CRD AU 1/1	23 129 756	20 283 803	17 813 375	15 231 966	12 950 870	11 157 672	9 455 383
CRD AU 31/12	20 283 803	17 813 375	15 231 966	12 950 870	11 157 672	9 455 383	7 919 617
Ratio de désendettement (CRD/EB)	2,33	2,20	2,03	1,42	1,01	0,96	0,81

La Ville poursuit son désendettement. Le ratio de désendettement serait de 0,81 années au 31/12, niveau particulièrement bas, qui offre de bonnes marges de manœuvre pour l'avenir. Si ce ratio devrait progresser dans les années à venir, l'objectif est de le maintenir à un niveau de soutenabilité acceptable pour le budget.

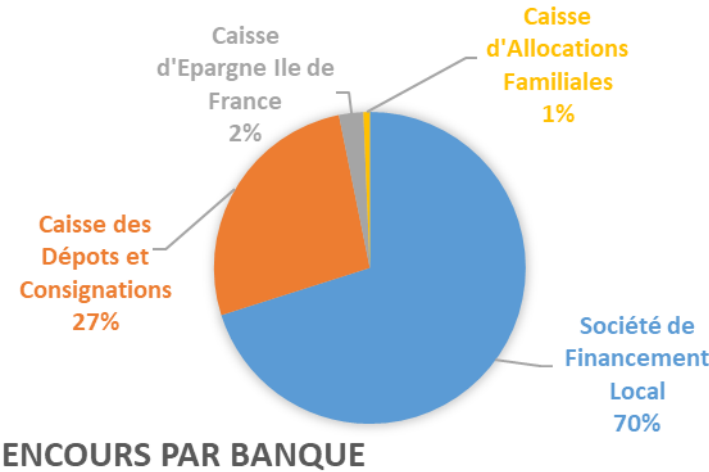
L'encours total de la dette en capital s'élèvera quant à lui à 7 919 617 € au 1er janvier 2026. La durée résiduelle moyenne s'élève à 5,5 ans et le taux annuel moyen s'établirait à 3,54%. L'encours est réparti sur 5 établissements, la SFIL détenant 70% de celui-ci et la Banque des territoires (CDC) 27%.



RÉPARTITION PAR INDEX



Période	CRD initial	Échéance	
		Capital	Intérêt
2025	9 728 638,93 €	1 809 021,86 €	353 874,80 €
2026	7 919 617,07 €	1 381 547,63 €	281 741,39 €
2027	6 538 069,44 €	1 434 998,79 €	224 287,22 €
2028	5 103 070,65 €	1 343 691,43 €	176 518,66 €
2029	3 759 379,22 €	1 192 791,81 €	131 768,27 €
2030	2 566 587,41 €	998 105,70 €	89 421,50 €
2031	1 568 481,71 €	881 491,70 €	55 636,26 €
2032	686 990,01 €	141 677,72 €	23 585,01 €
2033	545 312,29 €	142 270,48 €	18 676,41 €
2034	403 041,81 €	142 877,29 €	13 379,32 €
2035	260 164,52 €	143 498,24 €	8 135,56 €
2036	116 666,28 €	116 666,28 €	2 854,06 €
		9 728 638,93	1 379 878,46



- Le niveau d'équipement brut

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	2025
Dépenses d'équipement brut	10 378 525	9 982 810	13 424 877	12 906 529	13 682 442	19 904 701	22 929 796
par habitant	203	195	262	252	267	382	444

Les dépenses d'équipement concernent les chapitres 20, 21 et 23 d'immobilisations et de travaux en cours.

L'année 2025 intègre en particulier le second versement de la Cité Scolaire actuellement en cours de réalisation sous maîtrise d'ouvrage déléguée au Département des Yvelines et les voiries de celle-ci ainsi que celles du Groupe Scolaire du Vieux Pays.

III. Orientations Budgétaires 2026 du budget principal

- Objectifs

La Ville poursuit ses objectifs : la recherche d'un équilibre financier **durable** permettant d'assurer la soutenabilité des services à la population et des projets dans le long terme.

Cela suppose :

- de maintenir un niveau de dépenses compatible avec les recettes disponibles, sans creuser de déficit chronique,
- de maximiser l'autofinancement,
- de maîtriser l'endettement, avec une capacité de remboursement intégrée au budget.

La Ville de Sartrouville a su absorber l'impact des hausses des prix et a bénéficié d'échéances favorables dans ses marchés d'énergie. Elle doit aujourd'hui s'adapter fortement aux dispositions du PLF 2026. Le risque important de ponction et de pertes de ressources de fonctionnement comme d'investissement, présentées plus haut, pourrait amener la commune à ajuster la programmation des projets répondant aux besoins de la population.

Ces arbitrages devront être compatibles avec le maintien de services publics de qualité et la capacité de la collectivité à investir dans des infrastructures et des projets de développement essentiels qu'ils soient à vocation scolaire, sportive ou culturelle, d'aménagement urbain, d'économie d'énergie ou de gestion des espaces verts.

- Projet de budget 2026

Les hypothèses 2026 sont les suivantes :

- +0% sur les valeurs locatives de taxes foncières et taux maintenus, soit un produit maintenu au niveau de 29,51 M€ ;
- Des dépenses réelles de fonctionnement en baisse : -0,8% hors réserve DILICO 2 ;

- Les charges de personnel contenues au niveau 2025 ;
- Un autofinancement estimé à 827 K€ contre 45 K€ en 2025 – *l'autofinancement réel dépendra des calculs définitifs du DILICO 2* ;
- 24,96 M€ de dépenses d'équipement contre 21,3 M€ en 2025 ;
- Un emprunt d'équilibre de 15,5M€, nettement supérieur à celui de 2025 de 11,7 M€ qui sera ajusté, si possible, comme chaque année lors du BS.

Le projet envisagé maintiendrait de bons niveaux de ratios et s'équilibrerait à 69,4 M€ en fonctionnement et 27,6 M€ en investissement.

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en €/hab, les ratios 7 à 10 en pourcentage.

								Compte de gestion 2024	
								moy strate 20 000 50 000 hab	moy strate 50 000 100 000 hab
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026		
1 Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population	1 086,00	1 091,56	1 107,01	1 167,68	1 229,85	1 273,80	1 264,07	1387	1511
2 Produits imposition directes/population	439,39	448,68	455,63	488,42	548,05	571,71	568,14	812	866
3 Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population	1 165,21	1 180,80	1 190,64	1 226,25	1 293,88	1 324,20	1 331,98	1600	1756
4 Dépenses d'équipement brutes/population	317,02	248,10	326,15	359,76	375,65	367,56	480,65	406	445
5 Encours dette/population	444,38	386,57	283,68	244,67	215,08	182,28	152,47	998	1354
6 DGF/population	184,08	179,22	179,58	178,49	182,14	183,08	183,86	176	203
7 Dépenses de personnel/DRF	57,34	57,04	56,62	54,71	54,96	53,62	53,70	60,6	59,8
8 DRF + capital dette/RRF	97,34	38,00	96,59	98,01	97,77	98,82	97,02	93,1	93,8
9 Dépenses d'équipement brutes/RRF	27,21	21,01	27,39	29,34	29,03	27,76	36,09	25,4	25,4
10 Encours dette/RRF	38,14	32,74	23,83	19,95	16,62	13,77	11,45	62,4	77,1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2026	Chapitre	Libellé	Projet BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	1 204 550,00	13	Subventions d'équipement	3 457 503,00
204	Subventions d'équipement	962 000,00	16	Emprunts et dettes hors caution	15 551 763,00
21	Immobilisations corporelles	8 799 044,00	21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	14 000 000,00			
Dépenses d'équipement		24 965 594,00	Recettes d'équipement		19 009 266,00
16	Emprunts et dettes	1 463 100,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 750 000,00
165	Caution	7 000,00	165	Caution	7 000,00
27	Autres immobilisations financières	7 000,00	27	Autres immobilisations financières	7 000,00
			024	Produit des cessions	2 142 000,00
Dépenses financières		1 477 100,00	Recettes financières		3 906 000,00
Total des opérations réelles		26 442 694,00	Total des recettes réelles		22 915 266,00
040	Opérations d'ordre entre sections	200 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	827 428,00
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	040	Opérations d'ordre entre sections	2 900 000,00
Opérations d'ordre & patrimoniales		1 200 000,00	Opérations d'ordre & patrimoniales		4 727 428,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		27 642 694,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		27 642 694,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2026	Chapitre	Libellé	Projet BP 2026
011	Charges à caractère général	19 947 407,00	013	Atténuation de charges	371 750,00
012	Charges de personnel	35 257 000,00	70	Produits des services	9 927 072,00
014	Atténuation de produits (FPIC+DILICO)	2 750 000,00	73	Impôts et taxes	11 551 351,00
65	Autres charges de gestion courante	7 364 804,00	731	Fiscalité locale	32 364 100,00
			74	Dotations, subventions	14 516 377,00
			75	Autres produits de gestion courante	433 789,00
			77	Produits exceptionnels	20 000,00
Dépenses de gestion courante		65 319 211,00			
66	Charges financières	292 500,00			
67	Charges exceptionnelles	20 300,00			
68	Dotations aux provisions	25 000,00			
Dépenses réelles de fonctionnement		65 657 011,00	Recettes réelles de fonctionnement		69 184 439,00
023	Virement à la section d'investissement	827 428,00			
042	Opérations d'ordre entre sections	2 900 000,00	042	Opérations d'ordre entre sections	200 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur		043	Opérations d'ordre à l'intérieur	
Dépenses d'ordre		3 727 428,00	Recettes d'ordre		200 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		69 384 439,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		69 384 439,00

Répartition prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement : 69,18 M€ contre 67,5M€ en 2025 (+1,3%)

Impôts et taxes 63,5%	Dotations et participations 21,0%	Produits des services 14,3%
• 44 M€ (+2,17%)	• 14,5 M€ (-4,4%)	• 9,9 M€ (+9,0%)

⇒ Principales ressources des impôts et taxes (63,5%)

- La fiscalité directe : Le produit fiscal s'élèverait ainsi à 29,51 M€

Hypothèse de variation des bases de foncier bâti +0% (les bases varient en fonction de l'inflation calculée sur l'IPCH de novembre n-1/n (1,07% en septembre) ET sans hausse de taux ;

- L'attribution de compensation (AC) versée par la CASGBS

Le montant prévisionnel 2026 a été ajusté suite aux délibérations adoptées en 2025 visant le CAP : 10 216 351 € (+ 927 462 €)

- Les droits de mutation

Maintien de l'enveloppe prévisionnelle au montant 2025 à 2 000 000 €.

- FSRIF

Le montant prévisionnel 2026 est maintenu au niveau 2019- 2025 = 1 335 922 €

⇒ Les dotations, participations et subventions de fonctionnement (21,0%)

- La Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) à Sartrouville = Dotation forfaitaire + Dotation de solidarité urbaine.

Le PLF 2026 prévoit un gel de l'enveloppe, avec une hausse de l'enveloppe DSU donc une baisse mécanique de la part forfaitaire hors évolution de population.

La dotation forfaitaire 2026 prévisionnelle est fixée à 7,1 M€ identique au BP 2025 dans la mesure où la dotation forfaitaire notifiée s'élevait à 7 222 789 €.

La Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) : 2,45 M€ (2,35 M€ au BP 2025)

En 2025, la DSU notifiée s'est élevée à 2 477 662€. La commune est classée 633ème sur 712 et devrait rester éligible en 2026.

- Le fonds départemental de la taxe professionnelle

Ce fonds - voué à disparaître - voit son enveloppe nationale et donc départementale – faire l'objet d'une minoration en 2025. Pour Sartrouville, une baisse de 12% est annoncée qui devrait se répéter en 2026. Il est inscrit 1 445 000 € contre 1 700 000 € en 2025.

- Les compensations fiscales

Les exonérations 2026 seront budgétées à 465 K€ contre 500 K€ en 2025 pour anticiper la baisse annoncée au PLF.

- Les subventions perçues

La Caisse d'Allocations Familiales finance principalement le fonctionnement des équipements de la petite enfance dans le cadre d'une contractualisation. Pour 2026, une recette de 2,68 M€ est attendue. Divers dossiers de subventions sont également déposés dans le cadre de différents appels à projet (Cité éducative par exemple).

- Les autres dotations

Le FCTVA fonctionnement étant supprimé par le PLF 2026, les autres dotations correspondent à la dotation de décentralisation (maintenue à 190 000 €)

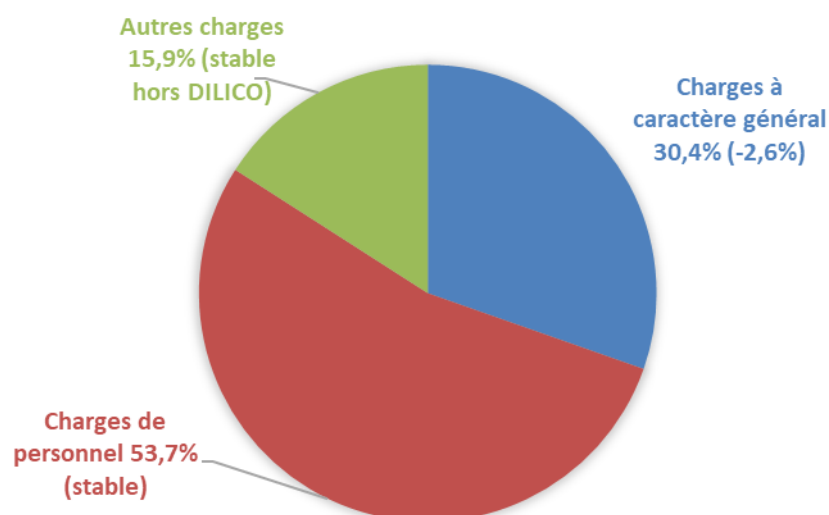
⇒ Les produits des services municipaux (14,3 %)

Les produits prévisionnels des services municipaux atteignent 9,9 M€ (9,4 M€ en 2025)

Les recettes les plus importantes sont les suivantes :

- 3,3 M€ pour la restauration scolaire et les études surveillées
- 1,7 M€ de remboursement de mise à disposition de personnel dans le cadre de la gestion en régie directe de la collecte des ordures ménagères
- 1,26 M€ de participation des familles pour la petite enfance
- 710 K€ de redevance de stationnement et de forfait post-stationnement

Répartition prévisionnelles des dépenses réelles de fonctionnement : 65,7 M€ contre 65,6 M€ en 2025 (mais - 0,8% hors DILICO)



⇒ Les charges à caractère général (30,4%)

La baisse de l'inflation a nettement profité à l'ensemble du coût des achats, en particulier en matière d'énergie. Les charges à caractère général sont donc en baisse (-2,6%).

Pour 2026, l'inscription serait de 19,9 M€ (20,5 M€ en 2025)

⇒ Les charges de personnel (53,7%)

Le budget est maintenu au niveau de celui de 2025, à 35 257 000€.

Comme chaque année, la prévision de dépenses de personnel est principalement liée à l'impact des carrières sur les rémunérations (GVT), et il faut ajouter en 2026 comme en 2025 l'augmentation des charges patronales inhérentes à la retraite des fonctionnaires (CNRACL).

Le PLFSS 2026 prévoit une nouvelle augmentation du taux CNRACL dont le coût annuel pour la Ville est estimé à 275 000 €

Les éléments de structure sont présentés en annexe de ce rapport.

Le rapport égalité femmes et hommes est présenté en délibération distincte.

⇒ Autres charges (15,9%)

- Le DILICO conséquence du PLF 2026 : 1,5 M€ est mis en réserve
- Le Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (F.P.I.C.)

Le prélèvement global étant légèrement en baisse ces 2 dernières années, il est inscrit un montant de 1 250 000 € contre 1 260 000 € au budget 2025.

- Les autres charges de gestion courante

Concernent les subventions aux associations et à la politique de la ville, la participation au SDIS, la subvention au CCAS, etc. : en légère hausse de 1,9% (imputable à la subvention au CCAS principalement, inscrite à hauteur du BP+BS 2025). L'inscription prévue s'élève à 7,36 M€ (contre 7,23 M€ en 2025)

Répartition prévisionnelle des dépenses réelles d'investissement 26,4M€

⇒ Les dépenses d'équipement brut

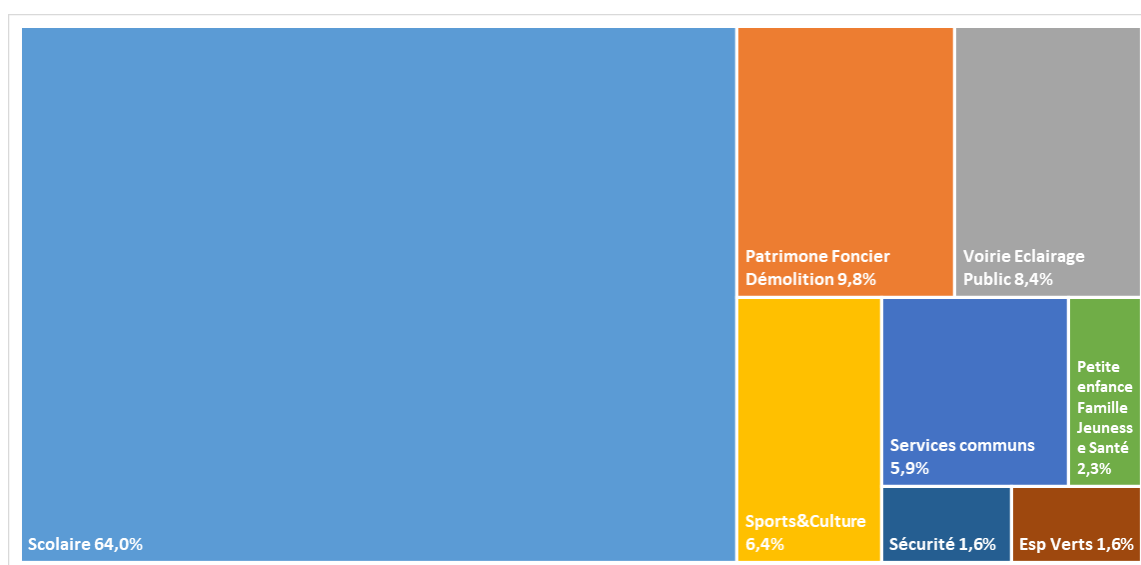
Les dépenses prévisionnelles d'équipement s'élèvent à 25 M€ (+17,2% par rapport à 2025)

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 1,2 M€
 - Frais d'études 1 158 750 €
 - Frais d'insertion 23 400 €
 - Acquisitions de logiciels 22 400 €
- Chapitre 204 – subventions d'équipement versées : 962 K€ (CAP et micro crèche)
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 8,8 M€
 - Voir ci-dessous *
- Chapitre 23 – Travaux en cours : 14,13 M€

- Financement Cité scolaire Sébastienne Guyot : 6,73 M€ versement n°3 (le dernier versement est prévu en 2028) + complément de mobilier
- Financement du Groupe scolaire du Vieux Pays : 7,4 M€ avec voiries

**Au-delà des deux groupes scolaires qui représentent plus de la moitié des prévisions de l'année, les projets d'investissement principaux pour 2026 seraient les suivants :*

- Les acquisitions terrains et bâtis pour 2,11 M€
- Travaux divers et acquisitions de mobiliers et matériels pour les écoles (hors GSVP et Cité scolaire) : 1,51 M€ : réaménagement J Curie 1&2, travaux chaufferie de la maternelle G. Brassens, réfection du sol de la cour de l'école élémentaire Turgot 1, Cour Oasis EE P Brossolette, changement des menuiseries extérieures de certaines salles des écoles Turgot 2 / P Bert / J Ferry...
- Les voiries : 1,51 M€ (rue des eaux, rue Lebon, travaux VRD Lot A NPNRU et Moe pour lots B/C/D/H),
- Les travaux pluriannuels d'éclairage public : 865 K€
- Les travaux du Centre administratif se poursuivent : 676 K€
- Les travaux pluriannuels de vidéo protection : 388 K€
- Acquisition d'une benne à ordures ménagères : 260 K€
- La poursuite du plan 1000 arbres pour 253 K€



⇒ Les autres dépenses

Elles recouvrent essentiellement le remboursement de la dette, 1,46 M€.

Les marchés anticipent des taux plutôt stables sur les 6 prochains mois, se situant, selon qu'il s'agisse de révisables/variables ou fixes, entre 1,70% et 2,31% hors marges (source Taelys).

Synthèse des marchés (source Taelys au 28/10/2025)			
	31-janv	31-mars	31-juil
€ster	1,86%	1,82%	1,80%
Livret A	1,70%	1,70%	1,70%
Euribor 3m	2,01%	1,97%	1,93%
Taux fixe amo constant 15 ans	2,28%	2,29%	2,31%
Taux fixe amo constant 15 ans	2,29%	2,29%	2,31%

Répartition des recettes réelles d'investissement

Les dépenses d'équipement seront financées par :

- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (827 K€),
- Des subventions d'investissement (3,46 M€),
- Des recettes provenant des cessions de terrains (2,1 M€),
- Le FCTVA (1,5 M€)
- Et un emprunt d'équilibre pour 15,6 M€.

Conclusion

Face à un contexte politique et financier très incertain et potentiellement très pénalisant, le budget 2026 se place volontairement dans une perspective de devoir absorber le pire des scénarii tout en maintenant l'ambition de la ville de poursuivre la rénovation de ses équipements et de maintenir un niveau de service de qualité.

IV. Orientations du budget 2026 Assainissement

La compétence assainissement est transférée à l'intercommunalité depuis le 1er janvier 2020. La ville gère cependant cette compétence pour le compte de l'EPCI via des conventions encadrant les flux financiers entre les deux structures.

Ces conventions ayant été modifiées en décembre 2021 à la demande la Préfecture, ce budget retrace désormais uniquement les dépenses et leur remboursement, les recettes étant directement perçues par la CASGBS.

	DEPENSES PREVISIONNELLES 2026		RECETTES PREVISIONNELLES 2026	
Investissement	TRAVAUX	2 867 400 €	REFACTURATION CASGBS	2 867 400 €
	TOTAL	2 867 400 €	TOTAL	2 867 400 €
Fonctionnement	FOURNITURES	99 000,00 €	REFACTURATION CASGBS	665 800,00 €
	ENTRETIEN DES RESEAUX	566 800,00 €		
	TOTAL	665 800,00 €	TOTAL	665 000,00 €

Les travaux d'investissement de réfection du réseau d'assainissement, concernent principalement la rue Guillaume Mallard pour 2,422 M€ et la création d'un collecteur rue Jean Anouilh pour 411 K€.

Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 665 800 € sont liées aux charges d'électricité, de consommation d'eau, à l'entretien des pompes et du réseau d'assainissement.